

L'Association canadienne des travailleurs sociaux, la Chambre de Commerce canadienne, le Congrès canadien du travail, la *Canadian Insurance Officers Association*, le Conseil canadien du bien-être social et le Congrès des métiers et du travail du Canada se sont ralliés à ce point de vue. Le programme soumis par la Confédération des travailleurs catholiques du Canada prévoyait aussi un plan de pensions universelles à taux uniforme, mais son administration relèverait à la fois des autorités fédérales et provinciales, et le plan constituerait une mesure servant de complément à l'application graduelle d'un régime d'assistance aux retraités, au moyen de programmes de pensions pour les employés.

Six des sept associations qui ont recommandé l'application de ce principe ont formulé des propositions quant aux méthodes de financement. Elles prélèveraient les revenus, en totalité ou en partie, à même des impôts déterminés. A l'exception de l'Association canadienne des travailleurs sociaux, aucune de ces associations ne favoriserait la tenue de relevés des contributions individuelles aux fins de relier les prestations aux contributions. La plupart de ces associations approuvaient la méthode du financement au fur et à mesure.

L'Association des manufacturiers canadiens a présenté un point de vue différent. Elle a proposé un régime d'assurance contributoire dont l'application serait étendue dans la mesure où la chose serait administrativement possible, l'admissibilité à la pension et le taux des prestations devant reposer sur les cotisations. Le régime s'appuierait sur une méthode de financement au fur et à mesure, avec une faible réserve.

Une troisième méthode a été recommandée par l'Union catholique des cultivateurs qui préconise simplement d'améliorer le programme actuel d'assistance basé sur l'évaluation des ressources; le témoin qui représentait cette organisation a cependant indiqué qu'elle ne s'opposerait pas à une pension universelle à taux uniforme.

Toutes les organisations, sauf l'Union catholique des cultivateurs, ont fortement critiqué et rejeté ensuite l'évaluation des ressources comme base d'un programme de pensions de vieillesse. La plupart sont cependant d'avis qu'un supplément à la pension fondamentale basé sur une évaluation quelconque des ressources ou des besoins, qui relèverait des autorités provinciales et locales, pourrait encore être nécessaire. D'après le programme du Congrès canadien du travail, le régime qu'il a proposé, basé sur l'évaluation des ressources, compléterait à la fois le régime de pension universelle à taux uniforme et le régime de pension contributoire avec prestations graduées (assurance). Alors que la Confédération des travailleurs catholiques du Canada propose l'extension et le développement d'un plan de pension pour les employés comme programme fondamental de sécurité assurée lors de la retraite, la plupart des autres organisations ont souligné certaines faiblesses inhérentes à ces régimes lorsqu'il s'agit de procurer, sur une base nationale, une pension suffisante lors de la retraite, mais en favorisant la libre expansion comme régime additionnel.

#### RÉGIME CONTRIBUTOIRE AVEC PENSION UNIVERSELLE À TAUX UNIFORME

##### (1) *Montant de la pension*

Les sept organisations qui ont recommandé une pension universelle à taux uniforme ont proposé des pensions variant de \$30 à \$60 par mois. La plus